

---

**Procès-verbal de la seizième séance spéciale du conseil d'administration (C. A.) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 28 mars 2018 à Desbiens.**

Présent   ■ Absence motivée    Absence non motivée

■ M. Christian Baron	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Bibiane Courtois
■ Mme Martine Couture, pdg	<input checked="" type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé
<input checked="" type="checkbox"/> M. Mauril Gaudreault	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard
■ M. Jean-Claude Sonier	■ M. Michel Truchon	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault

Également présentes : Mme Julie Labbé, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Dr Donald Aubin, directeur des ressources professionnels (par voie téléphonique)

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint

Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Prolongation des nominations des privilèges et statuts actuels de tous les médecins, dentistes œuvrant au CIUSSS et ceux jusqu'au 10 mai 2018
4. Nomination du chef de département de la Pédiatrie
5. Nomination du chef de département de la Médecine spécialisée
6. Achat d'un appareil en anesthésie
7. Levée de la séance

---

### 1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 12 h 33.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que lu.

### 3. Prolongation des nominations des privilèges et statuts actuels de tous les médecins, dentistes œuvrant au CIUSSS et ceux jusqu'au 10 mai 2018

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, explique que l'adoption de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*, donne des alignements clairs sur les procédures à suivre pour la nomination et le renouvellement des privilèges des médecins et dentistes du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les privilèges des médecins spécialistes et des dentistes œuvrant au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean arrivent à terme le 31 mars 2018. L'établissement souhaite prolonger, tels quels, les privilèges et le statut actuel de tous les médecins spécialistes et dentistes du CIUSSS, et ce, jusqu'au 9 mai 2018, inclusivement, afin de permettre de réaliser le processus de renouvellement requis par la loi 130, la date du 10 mai 2018 étant une date charnière.

Le processus de renouvellement des privilèges de tous les médecins et dentistes est maintenant débuté en tenant compte des modifications apportées à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

CONSIDÉRANT les dispositions du projet de loi 130, adopté à l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2017 et sanctionné le 26 octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 196 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, L.Q. 2015, c. 1 (RLRQ, c. 0- 7.2) à l'effet que : « Les nominations, les privilèges ou le statut accordés, selon le cas, par un établissement fusionné ou regroupé à un médecin, un dentiste ou un pharmacien qui, le 31 mars 2015, exerce sa profession au sein d'un centre exploité par cet établissement sont réputés lui avoir été accordés par une résolution du centre intégré de santé et de services sociaux qui lui a succédé ou dont le conseil d'administration administre l'établissement regroupé selon les mêmes conditions et pour les seules installations dans lesquelles le médecin, le dentiste ou le pharmacien exerçait sa profession à cette date, et ce jusqu'à ce que ces nominations et privilèges soient renouvelés conformément aux dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* à celles de la présente loi »;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (loi 130), accordant un délai de 6 mois après l'entrée en vigueur de ses dispositions, soit jusqu'au 9 mai 2018, inclusivement, pour rendre conformes les résolutions de nomination ou de renouvellement des médecins et des dentistes.

**CAE-16-2018-406** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de prolonger les nominations, les privilèges et les statuts actuels de tous les médecins spécialistes et les dentistes œuvrant au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, jusqu'au 9 mai 2018, inclusivement.

#### 4. Nomination du chef de département de la Pédiatrie

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, informe que l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales*, a modifié de façon importante les réalités des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et des directions des services professionnels des établissements.

Entre autres, il revient au chef de département d'accepter le renouvellement des privilèges de ses membres. Actuellement, 3 départements ne possèdent pas de chef de département, soit la Pédiatrie, la Médecine spécialisée et la Chirurgie générale.

En ce qui concerne le processus de sélection des chefs de département de la Pédiatrie et de la Médecine spécialisée, les entrevues se sont déroulées le 15 mars dernier et les candidats retenus sont la Dre Danielle Fortin (Pédiatrie) et Dr Paul Bégin (Médecine spécialisée). Pour ce qui est du département de la Chirurgie générale, le processus s'effectuera prochainement.

CONSIDÉRANT la fiche numéro 23-DGSSMU sur la gouvernance administrative;

CONSIDÉRANT le protocole d'harmonisation entre le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et les universités de Sherbrooke et Montréal;

CONSIDÉRANT que le poste de chef du département de pédiatrie n'était pas comblé;

- CONSIDÉRANT l'appel de candidatures envoyé à tous les pédiatres du CIUSSS le 15 février 2018 pour combler le poste de chef du département de pédiatrie;
- CONSIDÉRANT l'entrevue pour la nomination du nouveau chef qui a eu lieu le 15 mars 2018 devant un comité de sélection;
- CONSIDÉRANT que le chef nouvellement nommé signera une entente relative au respect des règlements et de la philosophie du CIUSSS;
- CONSIDÉRANT que le conseil exécutif du CMDP exprime une opinion favorable à cette nomination.

**CAE-16-2018-407** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer la Dre Danielle Fortin en tant que chef du département de pédiatrie, et ce, pour une durée de quatre ans.

#### 5. Nomination du chef de département de la Médecine spécialisée

- CONSIDÉRANT la fiche numéro 23-DGSSMU sur la gouvernance administrative;
- CONSIDÉRANT le protocole d'harmonisation entre le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et les universités de Sherbrooke et Montréal;
- CONSIDÉRANT que le poste de chef du département de médecine spécialisée n'était pas comblé;
- CONSIDÉRANT l'appel de candidatures envoyé à tous les médecins spécialistes du CIUSSS le 15 février 2018 pour combler le poste de chef du département de médecine spécialisée;
- CONSIDÉRANT l'entrevue pour la nomination du nouveau chef qui a eu lieu le 15 mars 2018 devant un comité de sélection;
- CONSIDÉRANT que le chef nouvellement nommé signera une entente relative au respect des règlements et de la philosophie du CIUSSS;
- CONSIDÉRANT que le conseil exécutif du CMDP exprime une opinion favorable à cette nomination.

**CAE-16-2018-408** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer le Dr Paul Bégin en tant que chef du département de médecine spécialisée, et ce, pour une durée de quatre ans.

#### 6. Achat d'un appareil en anesthésie

Dr Donald Aubin, directeur des services professionnels, poursuit en présentant l'état de la situation.

En 2016, l'Hôpital de Chicoutimi a procédé au remplacement des 12 appareils d'anesthésie du bloc opératoire dont la fin de vie était atteinte. Les nouveaux équipements, acquis via un contrat d'achat provincial, ont un système de détection de problématiques plus sophistiqué et plus sensible que celui des équipements remplacés, causant ainsi des arrêts plus fréquents qu'auparavant. Chacun de ces arrêts engendre régulièrement une action corrective de la part du génie biomédical, réduisant momentanément, mais fréquemment, le nombre d'appareils disponibles au bloc opératoire.

De plus, depuis juin 2017, suite à la révision de la pratique médicale du département d'anesthésiologie, un appareil d'anesthésie est dorénavant nécessaire pour faire les cas de curiethérapie de la prostate. Lors de ces cas (2 jours/semaine), un des appareils d'anesthésie

du bloc opératoire est déplacé du 6<sup>e</sup> étage au département de la radio-oncologie (sous-sol), occasionnant une découverte de services puisqu'une salle d'opération ne peut être ouverte faute d'équipement disponible. Le déplacement fréquent de ces appareils de haute technologie, dans les couloirs et ascenseurs, n'est pas recommandé.

Par conséquent, l'ajout d'un treizième appareil d'anesthésie servant pour la curiethérapie est requis pour un investissement total de 82 000 \$.

Cet équipement supplémentaire permettra :

- De diminuer l'impact des actions correctives sur le nombre d'appareils disponibles au bloc opératoire.
- De maintenir un taux d'utilisation optimal des salles de chirurgie.
- De rendre disponible un appareil en curiethérapie en tout temps.

Puisqu'il s'agit d'un ajout, le financement de l'acquisition de l'appareil ne peut être assuré par le plan de conservation de l'équipement médical (PCEM). La Fondation de ma Vie, lors de la réunion de son conseil d'administration tenue le 21 février 2018, a confirmé sa participation financière à l'acquisition de cet appareil pour la somme de 82 000 \$. Le coût récurrent relié à cet appareil est estimé à 4 000 \$. Ce montant correspond au coût relié au contrat de service. Il sera assumé par le CIUSSS à même son budget d'exploitation.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean offre le traitement de curiethérapie de la prostate dans le centre de radio-oncologie de l'hôpital de Chicoutimi, et ce, conformément aux recommandations de la Direction générale de cancérologie du MSSS;

CONSIDÉRANT qu'un appareil d'anesthésie, depuis juin 2017, doit être disponible pour assurer ces traitements, et ce, selon une fréquence de 2 jours par semaine;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital de Chicoutimi est pourvu de 12 appareils d'anesthésie et que toute réduction du nombre a comme conséquence la réduction du nombre de chirurgies;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean reçoit une enveloppe dédiée à la pérennité du parc d'équipements médicaux, mais que le financement d'ajout d'équipement ne peut y être assuré;

CONSIDÉRANT que l'approbation du MSSS à l'ajout d'un équipement est obligatoire.

**CAE-16-2018-409** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le financement d'un 13<sup>e</sup> appareil d'anesthésie par un don de la Fondation de ma vie.

## 7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée à 13 h 30 sur proposition dûment appuyée.